

**Département du Doubs**  
**Arrondissement de MONTBELIARD**  
**Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**  
**EXTRAIT n° 2022-121**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 octobre 2022**

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 19 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

<b>Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 32</b>	<b>Présents :</b> MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Gerard PATEREK. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Claude STIQUEL. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-François HELL. M. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.
<b>Nbre de membres présents : 27</b>	
<b>Nbre de suffrages Exprimés : 30</b>	<b>Excusés :</b> M. Mmes. Jean-Claude HERARD, Georgette CUENOT, Stéphanie BOURQUIN  <b>Absents :</b> M. Valère NEDEY. Mme Nadine MERCIER.  <b>Pouvoirs :</b> M. Jean-Claude HERARD pouvoir à Philippe GAUTIER M. Georgette CUENOT pouvoir à Lise VURPILLOT Stéphanie BOURQUIN pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 12 octobre 2022

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Nourreddine DRAYAF ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 21 septembre 2022 est adopté à **LA MAJORITE (29 voix Pour, 1 Abstention, Pierre MOSSINA)** des voix présentes et représentées.

**FORET COMMUNALE – EXERCICE 2022 / 2023**

**PROGRAMME DE TRAVAUX D'EXPLOITATION ET AFFOUAGE**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20221103-2022-121-DE  
Date de réception préfecture : 03/11/2022

.../...

**Extrait du registre des délibérations n°2022-121****FORET COMMUNALE – EXERCICE 2022 / 2023****PROGRAMME DE TRAVAUX D'EXPLOITATION ET AFFOUAGE****Préambule**

Chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les coupes de bois à réaliser en forêt communale soumise au régime forestier.

Cette année, les coupes concernent les parcelles 5, 6, 12, 23, 30 et 37 (cf. plan joint).

Concernant les parcelles 5 et 6, les coupes seront réalisées en exploitation groupée afin d'être cédés via des contrats d'approvisionnement.

La parcelle 30 sera exploitée uniquement pour des coupes issues de la sécurisation de la forêt.

La parcelle 12 avait été griffée dans les années antérieures mais non exploitée, elle sera donc réservée uniquement à l'affouage.

Les parcelles seront exploitées par des marchands de bois. Concernant les parcelles 23, 30 et 37, ces derniers réaliseront les travaux d'abattage et de débardage. Les grumes acquises par les marchands de bois auront un diamètre à 1,30m supérieur à 40cm, le reste étant destiné à l'affouage. Les grumes seront découpées à 35cm fin bout, et en cas d'arbres fourchus, une seule fourche sera vendue.

**Partage de bois à destination des affouagistes**

La partie haute des arbres, non exploitée par les marchands de bois, à partir d'un diamètre inférieur à 35 cm, communément appelée houppier, sera attribuée aux habitants de Valentigney intéressés par la fabrication de bois de chauffage.

Les tiges griffées et les chablis sur ces mêmes parcelles seront également attribués aux habitants de Valentigney pour le bois de chauffage. Au préalable, la Commune s'engage à faire exploiter par des professionnels toutes les tiges griffées apparemment dangereuses et/ou de diamètre supérieur à 35 cm, et ce avant mise à disposition de l'affouage aux habitants.

De même, afin de sécuriser les forêts communales toutes parcelles confondues, notamment aux abords des chemins forestiers, une coupe sanitaire sera réalisée comprenant l'abatage de bois malade ou en mauvais état. Le volume ainsi récupéré sera dédié à l'affouage.

**CM DU 19 OCTOBRE 2022**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le 03 NOV. 2022 et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20221103-2022-121-DE  
Date de réception préfecture : 03/11/2022

**Délais d'exécution**

Les délais d'exécution s'établissent de la manière suivante :

PARCELLES	5, 6, 23, 30 et 37	5, 6, 12, 23, 30 et 37
Produits concernés	Bois d'œuvre	Bois de chauffage
Début de la coupe	Octobre 2022	Janvier 2023
Fin d'abattage et façonnage	Décembre 2022	Avril 2023
Fin de vidange	Juin 2023	Juin 2023

**Fixation du prix du bois d'affouage**

Par délibération du 25 janvier 2007, le Conseil Municipal a fixé le prix du stère de bois d'affouage à 9 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **ADOpte** ce programme et **MAINTIENT** le prix du bois d'affouage à 9 € le stère.

- **DIT** que la présente délibération sera :

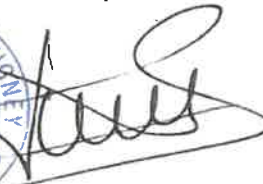
- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le chef du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

**Le Maire,**



**Philippe GAUTIER**

**CM DU 19 OCTOBRE 2022**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ~~03 NOV. 2022~~ et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le ~~03 NOV. 2022~~

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20221103-2022-121-DE

**Forêt Communale de  
VALENTIGNEY**


203,82 ha

**Carte forestière  
de base**

0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 12 500

**FORET COMMUNALE  
EXERCICE 2022 / 2023  
PROGRAMME DE TRAVAUX  
D'EXPLOITATION ET AFFOUAGE**

 Sécurisations et coupes

 Uniquement sécurisations